

Archives scientifiques ou archives des sciences : des sources pour l'histoire

Thérèse Charmasson



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/histoire-cnrs/1790>

DOI : [10.4000/histoire-cnrs.1790](https://doi.org/10.4000/histoire-cnrs.1790)

ISSN : 1955-2408

Éditeur

CNRS Éditions

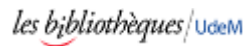
Édition imprimée

Date de publication : 3 mai 2006

ISBN : 978-2-271-06350-2

ISSN : 1298-9800

Ce document vous est offert par Bibliothèques de l'Université de Montréal



Référence électronique

Thérèse Charmasson, « Archives scientifiques ou archives des sciences : des sources pour l'histoire », *La revue pour l'histoire du CNRS* [En ligne], 14 | 2006, mis en ligne le 03 mai 2008, consulté le 30 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/histoire-cnrs/1790> ; DOI : [10.4000/histoire-cnrs.1790](https://doi.org/10.4000/histoire-cnrs.1790)

Ce document a été généré automatiquement le 30 octobre 2019.

Comité pour l'histoire du CNRS

Archives scientifiques ou archives des sciences : des sources pour l'histoire

Thérèse Charmasson

Un intérêt récent

- 1 C'est le développement, relativement récent en France, de l'histoire des sciences et des techniques comme discipline autonome et, de façon plus générale, l'intérêt porté à la culture scientifique et technique qui a conduit archivistes, historiens des sciences et scientifiques à se préoccuper de la sauvegarde, de la collecte et de la conservation des archives « scientifiques » et techniques.
- 2 La France accuse toutefois encore dans ce domaine un retard considérable en particulier à l'égard des pays anglo-saxons. Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont en effet développé depuis plus de trente ans des programmes d'archivage dans différentes disciplines, en liaison avec de grandes universités, des centres de recherche ou des associations professionnelles de scientifiques. En Europe, l'Italie a consacré en 1991 un congrès international aux sources de l'histoire des sciences et des techniques¹.
- 3 En France, une première réflexion sur le problème posé par la conservation des archives scientifiques et techniques avait pourtant eu lieu dès le milieu des années 1960, dans le cadre
- 4 de la préparation du plan quadriennal². Les rapports respectivement présentés par Arthur Birembaut et René Taton sur la collecte des archives techniques et des archives scientifiques avaient été suivis dès le milieu des années 1970 d'une tentative de recensement des archives scientifiques menée sous la direction de Guy Beaujouan, directeur d'études à la IV^e section de l'École pratique des hautes études en vue de la publication d'un « guide de l'histoire des sciences de la région parisienne »³. Ce dernier projet, pourtant placé sous le double patronage de l'Académie des sciences et de la commission d'histoire des sciences du Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), n'avait cependant pu être mené à son terme, faute de moyens financiers.

5 Un intérêt plus généralisé pour les archives scientifiques ne s'est fait jour que vers la fin des années 1980 dans le cadre de la préparation de différentes commémorations : le centenaire de l'Institut Pasteur, le cinquantenaire du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le bicentenaire des différents grands établissements mis en place durant la période révolutionnaire (Conservatoire national des arts et métiers, École polytechnique, École normale supérieure), en particulier ont alors permis une prise de conscience de l'importance de l'utilisation et donc de la conservation des archives pour une mise en perspective de l'histoire des différents établissements d'enseignement et de recherche scientifiques.

Les différentes catégories d'archives des sciences

6 D'abord définies de façon très générale comme « sources de l'histoire des sciences » dans le projet de recensement lancé par Guy Beaujouan, les « archives scientifiques » ont pu être redéfinies plus récemment, à la suite d'un certain nombre d'opérations de collecte et de la réflexion méthodologique menée sur les fonds ainsi répertoriés comme « archives des sciences », du point de vue à la fois de leur objet et de leur provenance.

7 On entendra donc par « archives des sciences », termes sans doute moins ambigus que ceux d'archives « scientifiques », toutes sources d'archives permettant d'étudier l'évolution générale des politiques de recherche et d'enseignement scientifiques, l'évolution de telle discipline scientifique particulière ou encore l'apport de tel ou tel scientifique au développement des connaissances.

8 Cette définition des archives des sciences à partir de leur objet conduit à distinguer, au sein de celles-ci, trois grandes catégories, à partir de leur provenance : les archives de tutelle des établissements de recherche et d'enseignement scientifiques, les archives propres de ces mêmes établissements, dont les archives des laboratoires et des unités de recherche ne constituent qu'une partie, et les archives personnelles des scientifiques. La notion de provenance d'où découle le statut juridique des archives est en effet primordiale pour la collecte, la conservation et la communication des archives.

9 La loi du 3 janvier 1979 sur les archives, dont les dispositions ont été reprises dans le code du patrimoine du 20 février 2004, a donné de celles-ci une définition précise : « Les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus, par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité⁴. » Cette définition englobe donc, outre les documents que l'on peut considérer comme traditionnels, qu'ils soient manuscrits, dactylographiés ou imprimés, les documents utilisant d'autres supports que le papier ou d'autres techniques que l'écriture et l'impression : photographies, films et microfilms, bandes magnétiques, disques et disquettes informatiques, CD-Rom, etc. La loi sur les archives précise ensuite : « La conservation de ces documents est organisée dans l'intérêt public, tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche⁵. » Ce sont les mêmes documents qui sont utilisés à ces différentes fins. Mais si la loi du 3 janvier 1979 organise la collecte et la conservation des archives publiques, elle ne prévoit aucune obligation de collecte et de conservation pour les archives privées.

10 Les archives de tutelle des établissements de recherche et d'enseignement scientifiques sont généralement en France des archives ministérielles, la recherche et l'enseignement scientifiques étant pour l'essentiel du ressort de l'État. Ces archives sont donc des

archives publiques, au sens juridique du terme. Présentant le plus souvent un caractère essentiellement administratif, elles permettent d'étudier de façon large les politiques de recherche et d'enseignement scientifiques.

- 11 Les archives propres des établissements de recherche et d'enseignement scientifiques sont également de façon très générale des archives publiques. Elles peuvent être à caractère administratif lorsqu'elles proviennent des services administratifs de ces établissements ou à caractère plus proprement scientifique lorsqu'elles émanent des laboratoires et centres de recherche (qui produisent et conservent également des archives administratives). Elles permettent souvent d'éclairer la mise en œuvre des politiques de recherche et l'évolution des différentes disciplines scientifiques.
- 12 Les archives personnelles des scientifiques sont souvent considérées par les scientifiques eux-mêmes comme des archives privées, au sens juridique du terme, alors même que l'essentiel de leur activité de recherche s'est déroulée dans le cadre d'un établissement d'enseignement ou de recherche à caractère public. Elles permettent d'étudier non seulement l'apport de tel ou tel scientifique au progrès des connaissances, mais aussi l'environnement familial, intellectuel et social au sein duquel le scientifique a poursuivi ses travaux. Elles constituent de ce point de vue des sources irremplaçables, bien que souvent d'accès difficile. Toutefois, pour la période la plus contemporaine, les archives personnelles des scientifiques semblent se confondre avec les archives des laboratoires et il apparaît souvent de plus en plus difficile d'établir une distinction formelle entre archives personnelles et archives de laboratoires.

Les fonds conservés

- 13 On rappellera que durant tout le XIX^e siècle et jusqu'à une période très récente, la tutelle des établissements d'enseignement et de recherche scientifiques en France a été pour l'essentiel du ressort du ministère de l'Instruction publique, puis de l'Éducation nationale et qu'elle a été par la suite partagée entre ce même ministère et le secrétariat d'État ou le ministère (suivant les cas) des Universités et le secrétariat d'État ou le ministère de la Recherche. Toutefois, au XIX^e siècle comme encore maintenant, plusieurs autres ministères ont la tutelle de grands établissements de recherche et d'enseignement scientifiques : le ministère de l'Industrie, le ministère des Travaux publics puis de l'Équipement, le ministère de l'Agriculture, le ministère de la Défense, etc.
- 14 Pour le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle, les archives provenant de ces différents ministères de tutelle, en dehors de celui de la Défense, sont conservées au Centre historique des Archives nationales⁶ (CHAN), à Paris, dans les différentes sous-séries de la série F ouvertes pour accueillir les archives des ministères qui se sont peu à peu détachés du ministère de l'Intérieur : F17 Instruction publique, F12 Commerce et industrie, F14 Travaux publics, F10 Agriculture, etc. Pour les établissements placés sous la tutelle du ministère de la Défense, ces fonds sont à rechercher au Service historique de la Défense⁷. Pour la période postérieure à 1958, les fonds collectés par les missions et services d'archives installés dans les différents ministères sont généralement conservés au Centre des archives contemporaines (CAC) à Fontainebleau⁸. Dans tous les cas, les instruments de travail élaborés lors du versement permettent de repérer les documents susceptibles de répondre aux questions des chercheurs.
- 15 En France, la recherche scientifique se fait actuellement au sein d'un certain nombre de structures essentiellement vouées à la recherche telles que le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), l'Institut national agronomique (INRA) ou l'Institut national de la santé et de la recherche médicale

(INSERM), structures qui se sont développées pour la plupart à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Mais de nombreux laboratoires de recherche existent également dans les « grands établissements », souvent beaucoup plus anciens et dont certains ont également des activités d'enseignement, comme le Collège de France, le Muséum national d'histoire naturelle, le Conservatoire national des arts et métiers ou les observatoires. Les « grandes écoles », comme l'École polytechnique, l'École des mines, l'École nationale des ponts et chaussées ou l'École normale supérieure et les départements scientifiques des universités abritent également des laboratoires de recherche souvent liés au CNRS.

- 16 De même que les archives de tutelle, les archives propres de ces différents établissements d'enseignement et de recherche scientifiques constituent des archives publiques, mais alors que la conservation des archives ministérielles est à peu près assurée, le sort des archives de ces établissements est très variable.
- 17 Le CNRS, l'INSERM, le CEA, le CIRAD (Centre de coopération internationale de recherche agronomique pour le développement), l'IRD (Institut de recherche pour le développement, ex-ORSTOM), le Conservatoire national des arts et métiers et depuis une date récente (janvier 2004) l'INRA (mais pour les seuls centres de la région parisienne) ont mis en place un service d'archives sous la responsabilité scientifique de la direction des Archives de France⁹. Mais la plupart des grands établissements de recherche et d'enseignement n'ont pas à proprement parler de services d'archives organisés. De nombreux cas de figure peuvent exister. Certains établissements d'enseignement et de recherche ont versé leurs fonds anciens aux Archives nationales ou aux archives départementales¹⁰. D'autres les conservent sur place, sous la responsabilité de la bibliothèque, comme l'Observatoire de Paris¹¹. Parfois, un petit service d'archives a été mis en place au sein de la bibliothèque : c'est le cas par exemple à l'École polytechnique¹². Dans certains cas, comme au Conservatoire des arts et métiers, la conservation matérielle des fonds est assurée par différentes instances, en dépit de l'existence d'un service d'archives¹³. Au Muséum national d'histoire naturelle, les archives anciennes de l'établissement ont été versées aux Archives nationales tandis que les archives les plus récentes sont partagées entre la bibliothèque centrale, les services administratifs et les laboratoires¹⁴.
- 18 On signalera le cas particulier de deux institutions, dont l'une, l'Académie des sciences ne constitue pas à proprement parler un établissement de recherche et d'enseignement scientifique, et l'autre, l'Institut Pasteur, est une fondation relevant du droit privé.
- 19 L'Académie des sciences conserve ses archives depuis la création, en 1666, de l'Académie royale des sciences dont elle est l'héritière directe. Mises en ordre à la fin du XIX^e siècle, elles se sont accrues régulièrement, en s'enrichissant de fonds d'archives personnelles de nombreux membres de l'académie¹⁵. La nomination d'un conservateur détaché de la direction des Archives de France à la tête de ce service et son installation dans de nouveaux locaux a permis le développement d'une collaboration plus étroite entre chercheurs et archivistes dont a témoigné en particulier la publication d'un guide de recherches¹⁶.
- 20 À l'Institut Pasteur, avant 1987, la conservation des archives, des « souvenirs pasteurien », avait été confiée au musée Pasteur, installé dans l'ancien appartement de Pasteur lui-même. La préparation du centenaire de l'institut a eu pour conséquence la création d'un service d'archives confié à un conservateur détaché qui s'est engagé dans une collecte active de fonds d'archives de pasteurien et anciens pasteurien, autour du noyau primitif constitué par les archives de Jacques Monod¹⁷.

21 Les archives personnelles des scientifiques ont longtemps constitué en effet des sources privilégiées pour les historiens des sciences. Ces fonds, considérés le plus souvent comme des papiers privés, n'apparaissent pas comme soumis à l'obligation légale de versement. Leur conservation est donc souvent aléatoire. Et lorsqu'ils sont conservés, c'est plus souvent dans des bibliothèques où ils sont déposés au titre de « manuscrits » que dans des services d'archives. C'est ainsi qu'à Paris, on pourra consulter nombre de fonds prestigieux à la bibliothèque centrale du Muséum national d'histoire naturelle, à la bibliothèque de l'Institut ou au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France¹⁸. Cette dernière a ainsi accueilli les papiers de Louis Pasteur en 1964 et ceux de Pierre et Marie Curie entre 1967 et 1974¹⁹.

22 Pour les périodes les plus récentes, ces « archives personnelles » des scientifiques tendent à se confondre avec celles des laboratoires qu'ils dirigent ou ont dirigé, sans toutefois que la collecte puisse en être toujours assurée dans ce cadre.

Des initiatives récentes

23 La préparation de différentes commémorations a permis, on l'a dit, une certaine sensibilisation des milieux scientifiques aux problèmes posés par la collecte et la conservation des archives des sciences. Elle a également favorisé un certain nombre de collaborations entre archivistes, scientifiques et historiens des sciences dont les journées d'études organisées à la Cité des sciences et de l'industrie par le Centre de recherche en histoire des sciences et des techniques (CRHST) constituent un exemple²⁰.

24 Une réflexion méthodologique menée conjointement par des conservateurs d'archives et de bibliothèques a permis d'établir une typologie des archives des sciences et de proposer des principes de classement communs pour les archives personnelles des scientifiques²¹. Un début de reconnaissance officielle des problèmes spécifiques que posent les archives scientifiques a eu lieu en 1996, date à laquelle le conseiller d'État Guy Braibant, dans son rapport sur la situation des archives en France lui a consacré un court chapitre²². Ce n'est toutefois qu'en 2002 que le Conseil supérieur des archives s'est saisi de la question en nommant auprès de lui une commission des archives scientifiques et techniques.

25 On ne reviendra pas sur le bilan des actions menées au cours des dix dernières années dans les différents grands établissements de recherche et d'enseignement scientifique pour une meilleure prise en charge des archives des sciences, un état en ayant été dressé il y a peu dans le cadre d'un colloque organisé à l'École nationale des sciences politiques²³. Il faut toutefois signaler les initiatives les plus récentes dans ce domaine dont certaines s'inscrivent dans le cadre plus large de la préservation du patrimoine scientifique.

Archives des observatoires

26 À la suite des opérations menées pour l'inventaire, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine architectural et instrumental des observatoires par un groupe de travail sous la tutelle du ministère de la Recherche, plusieurs observatoires de province se sont, d'une manière ou d'une autre, intéressés à leur patrimoine archivistique : l'observatoire de Nice a entrepris le classement de son fonds ancien et tente de sensibiliser les scientifiques à la conservation de leurs archives ; l'observatoire de Marseille a confié son fonds ancien pour classement et microfilmage aux archives départementales des Bouches-du-Rhône ; l'observatoire de Bordeaux a procédé, avec l'aide des archives départementales de la Gironde, à l'inventaire de ses archives anciennes ; l'observatoire de Toulouse a versé ses fonds aux archives municipales ; les observatoires de Lyon, Besançon et Strasbourg ont également manifesté leur intérêt pour ce qui constitue une partie de leur patrimoine

scientifique. Toutefois, le projet de valorisation du patrimoine des observatoires de province par la création d'un site Internet qui aurait présenté tant le patrimoine architectural et instrumental que le patrimoine iconographique (plaques photos en particulier) et écrit (fonds anciens de bibliothèques et archives) de ces observatoires, présenté dans le cadre d'un appel d'offres lancé par le ministère de la Recherche, n'a pas été retenu.

Désamiantage et collecte d'archives : les papiers de Wolfgang Doeblin

- 27 Dans le cadre du désamiantage du campus universitaire de Jussieu qui abrite à Paris les laboratoires et services administratifs des universités Paris VI et Paris VII et de l'Institut de physique du globe, a été menée, à partir de décembre 1997, par le service des archives du rectorat de Paris avec l'aide du CRHST, l'appui de mathématiciens et d'historiens des sciences et en collaboration avec l'Établissement public administratif (EPA) chargé des opérations de désamiantage, une collecte des archives restées dans les placards techniques condamnés avant le transfert des laboratoires²⁴. À cette occasion, 37 mètres linéaires environ d'archives en vrac ont été transférés à la Sorbonne au service des archives du rectorat de Paris. Grâce à des crédits spécifiques obtenus du ministère de la Recherche, du CRHST et de l'université Paris VII, les deux tiers environ de ces documents ont été identifiés, classés et munis d'un répertoire numérique détaillé. Toutefois, si un certain nombre de « fonds » de laboratoires ou de directeurs de laboratoires ou d'unités d'enseignement et de recherche relevant tant de l'université Paris VI que de l'université Paris VII, voire de l'ancienne faculté des sciences de l'université de Paris ont pu être isolés, des reclassements et regroupements importants sont encore nécessaires, tandis qu'il conviendrait d'achever le classement du tiers restant des documents.
- 28 Cette opération de collecte qui a donc permis de « récupérer », outre ces archives de laboratoires, d'unités de recherche et d'enseignement et de professeurs, des archives administratives provenant de l'ancienne faculté des sciences de Paris et des nouvelles universités Paris VI et Paris VII éclairant en particulier la mise en place de celles-ci dans le cadre de la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur dite loi Edgar Faure, a également eu pour résultat la découverte, dans les papiers du mathématicien Maurice Fréchet (1878-1973), d'un certain nombre de documents provenant de Wolfgang Doeblin (1915-1940) qui avait été son élève à l'Institut Henri-Poincaré.
- 29 Ce jeune mathématicien d'origine allemande, né en 1915, fils du romancier Alfred Doeblin, arrivé en France à la suite de son père en 1934, naturalisé français et combattant sous l'uniforme français, s'est suicidé le 21 juin 1940 à l'âge de vingt-cinq ans alors que son unité était encerclée en Lorraine par l'armée allemande. Wolfgang Doeblin, déjà auteur de plusieurs articles remarquables et de notes aux *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, avait déposé à l'Académie des sciences, en février 1940, un pli cacheté sur l'équation de Kolmogoroff. Ce pli cacheté, ouvert le 18 mai 2000 grâce à l'obstination d'un historien des mathématiques Bernard Bru, a été publié dans un numéro spécial des *Comptes rendus de l'Académie des sciences*²⁵. Les documents retrouvés à Jussieu, communiqués à Bernard Bru, sont rapidement apparus comme des éléments essentiels pour l'étude de l'œuvre de Wolfgang Doeblin et, plus largement, de l'histoire des mathématiques contemporaines. À côté de quelques documents à caractère biographique, ce dossier comporte d'une part des travaux entièrement inédits et d'autre part, des brouillons et manuscrits d'articles déjà publiés dont un cahier « orange » qui offre un contenu très proche de celui du pli cacheté, un cahier « bleu » et un cahier « jaune » qui constituent sans doute les derniers travaux de Wolfgang Doeblin²⁶.

À Strasbourg, un projet de sauvegarde et de valorisation des archives scientifiques

- 30 À Strasbourg, l'université Louis Pasteur s'est engagée depuis mai 2003 dans un projet de « sauvegarde et de valorisation des archives scientifiques » centré dans un premier temps sur la physique, en vue de l'organisation de manifestations dans le cadre de l'année internationale de la physique en 2005. Un premier recensement des archives présentes dans les laboratoires et instituts de physique de l'université Louis Pasteur a déjà été effectué. Le classement de fonds d'archives personnelles identifiés à cette occasion a été entrepris en liaison avec les archives départementales du Bas-Rhin. Il s'agit des archives de Marguerite Perey (1909-1975), ancienne préparatrice de Marie Curie, titulaire de la chaire de chimie nucléaire à la faculté des sciences de l'université de Strasbourg et première femme nommée correspondante de l'Académie des sciences en 1962 et de celles de Stanislas Goldsztaub (1906-1978), directeur du laboratoire de minéralogie et de pétrographie.

Le classement des archives personnelles de Jacques Friedel

- 31 À l'université de Paris XI-Orsay, vient de s'achever, grâce à une étroite collaboration entre archivistes et scientifiques, le classement des archives personnelles de Jacques Friedel conservées au laboratoire de physique des solides (UMR 8502 du CNRS). Ces papiers qui comportent en particulier un ensemble très volumineux de correspondance témoignent non seulement de l'œuvre scientifique de Jacques Friedel mais aussi de son implication dans l'organisation de l'enseignement et de la recherche scientifiques au cours des trente dernières années²⁷.
- 32 Si un certain nombre d'établissements d'enseignement et de recherche scientifiques ont pris conscience de la nécessité de collecter et de valoriser les archives qu'ils produisent, non seulement pour satisfaire à leurs obligations légales en ce domaine, mais aussi pour permettre le développement d'une histoire des sciences de plus en plus tournée vers la période contemporaine, beaucoup reste encore à faire en ce domaine. Il convient également de souligner que si la reconnaissance de l'appartenance des archives des sciences au patrimoine scientifique peut permettre une prise en charge de celles-ci dans les opérations de valorisation de ce patrimoine, les archives constituent des documents « uniques » dont la conservation à long terme suppose la collecte, le classement et la communication dans des structures spécialisées et pérennes.

NOTES

1. Ministero per i Beni culturali e ambientali, Ufficio centrale per i beni archivistici, *Gli archivi per la storia della scienza e della tecnica. Atti del convegno internazionale, Desenzano del Garda, 4-8 giugno 1991*, Rome, 1995 (Pubblicazioni degli archivi di Stato, Saggi 36) ; voir également : Università di Bologna, Archivio storico, *Gli archivi universitari e accademici per la storia della scienza e della tecnologica. Terza settimana della cultura scientifica promossa dal Ministero dell'Università e della Ricerca scientifica e tecnologica. Atti de seminario, Bologna ; Accademia delle Scienze, 19 aprile, 1993, Bologne, 1994.*

- 2.A. Birembaut, « Quelques réflexions sur les problèmes posés par la conservation et la consultation des archives techniques françaises », *Archives internationales d'histoire des sciences*, t. XIX, n° 74-75 (janvier-juin 1966), p. 21-102, article issu d'un rapport soumis en 1965 au groupe « Archives » de la commission de l'équipement culturel du Commissariat général au plan ; le rapport de René Taton consacré aux archives scientifiques est resté inédit.
- 3.G. Beaujouan, « La Préparation d'un Guide de l'histoire des sciences dans les archives de la région parisienne », *Human implications of scientific advance. Proceedings of the XVth international congress of the history of science, Edinburgh, 9-19th August 1977*, Édimbourg, 1978, p. 381-387.
- 4.Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives, *Journal officiel* du 5 janvier 1979, p. 43-46 ; code du patrimoine. Partie législative. Annexe à l'ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004, article L. 211-1, *Journal officiel*, n° 46 du 24 février 2004, p. 37045-37 084.
- 5.Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives, titre premier, article 2.
- 6.Centre historique des Archives nationales, 60 rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris ; site Internet : www.archives-nationales.culture.gouv.fr/chan ; pour un état des fonds conservés, voir Archives nationales, *Les Archives nationales. État général des fonds*, t. II 1789-1940, Paris, 1978, et t. V 1940-1958. Fonds conservés à Paris, Paris, 1988.
- 7.Les services historiques des différentes armées ont été regroupés au 1^{er} janvier 2005 au sein du Service historique de la Défense ; les archives historiques sont conservées au château de Vincennes ; voir site Internet : www.servicehistorique.defense.sga.gouv.fr
- 8.Centre des archives contemporaines, 2 rue des Archives, 77300 Fontainebleau ; site Internet : www.archives-nationales.culture.gouv.fr/cac ; pour un état (un peu ancien) des fonds d'archives versés par le ministère de la Recherche au Centre des archives contemporaines, voir G. Bidault, *Les Mémoires de la recherche. État des versements, 1977-1989*, Paris, 1993 (*Cahiers pour l'histoire de la recherche*).
- 9.Voir pour le CIRAD : Archives nationales, Section des missions, *Les Archives du CIRAD. Rapport de mission*, par N. Georges et M. Jean, 1993, dactyl. ; pour l'Institut national de recherche agronomique (INRA) : D. Poupardin, « Les Archives écrites et orales de l'INRA : Des matériaux utiles à son histoire et à sa mémoire », *Bulletin de liaison de l'Association pour l'étude de l'histoire de l'agriculture au XIX^e siècle*, supplément au n° 5 (janvier 2000), 11 p. ; pour l'IRD [ex-ORSTOM] : H. Launay, *L'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (ORSC-ORSOM-ORSTOM). Organisation, sources et contexte institutionnel, 1924-1953*, 1993, rapport dactyl.
- 10.Aux Archives nationales, les archives de l'École normale supérieure constituent la sous-série 61 AJ, voir Archives nationales, *État général des fonds*, t. V 1940-1958, p. 249-251 ; celles de l'école nationale d'agriculture de Grignon forment la sous-série 84 AJ, *ibid.*, p. 301-303 ; le fonds de l'Institut national agronomique est conservé au Centre des archives contemporaines sous les cotes 2 INA et 3 INA ; les archives de l'école nationale vétérinaire d'Alfort ont été versées aux archives départementales du Val-de-Marne, voir Archives départementales du Val-de-Marne, *Répertoire provisoire des archives de l'école nationale vétérinaire d'Alfort*, dressé par É. Jingeaux, sous la direction de C. Berche, Créteil, 1992, dactyl.
- 11.N. Daliès, « Les Archives à la bibliothèque de l'Observatoire de Paris », *La Gazette des archives*, n° spécial *Les Archives scientifiques : préservation, typologie et utilisations*, nouvelle série, n° 179 (4^e trimestre 1997), p. 321-329 ; voir également *Fonds de l'Observatoire de Paris (1850-1942)*, s.d., dactyl. ; B. Van Reeth, *Présidence de l'Observatoire (1945-1971). Répertoire*

- numérique, 1983-1984, dactyl. ; C. Rit, *Les Archives du Bureau international de l'heure (1964-1988). Répertoire numérique*, 1988.
- 12.Cl. Billoux, « Les Archives de l'École polytechnique », *La Gazette des archives*, n° spécial *Les Archives scientifiques*, nouvelle série, n° 145 (2^e trimestre 1989), p. 125-135.
- 13.D. de Place, *État des archives du Conservatoire des arts et métiers conservées au Musée national des techniques*, 1976, dactyl. ; du même, *Inventaire des archives provenant de l'administration du Conservatoire, déposées au Musée à l'occasion du cent cinquantième des chaires commémoré en 1970*, 1976, dactyl., B. Galland, I. Nathan et L. Gallois, *Les Archives du CNAM. Répertoire numérique*, 1990, dactyl. et *Archives du CNAM. Répertoire numérique*, sous la direction de T. Girard, 1993, dactyl.
- 14.Y. Laissus, « Les Archives scientifiques du Muséum d'histoire naturelle », *La Gazette des archives*, n° spécial *Les Archives scientifiques*, ouvrage cité, p. 106-114 ; les archives du Muséum versées aux Archives nationales forment la sous-série AJ15 ; voir Archives nationales, *État général des fonds*, t. II, p. 537-539.
- 15.C. Demeulenaere-Douyère, « Des "papiers" de l'Académie des sciences à ses archives », dans *Règlement, usages et science dans la France de l'absolutisme, actes du colloque organisé à l'occasion du troisième centenaire du règlement du 26 janvier 1699, instituant l'Académie royale des sciences, sous les auspices de l'Académie des sciences*, Paris, 8-10 juin 1999, édités par C. Demeulenaere-Douyère et É. Brian, Paris-Londres-New York, p. 469-485.
- 16.*Histoire et mémoire de l'Académie des sciences. Guide de recherches*, sous la direction d'É. Brian et C. Demeulenaere-Douyère, Paris-Londres-New York, 1996, voir C. Demeulenaere-Douyère, « Esquisse d'une histoire des archives de l'Académie des sciences », *ibid.*, p. 45-54.
- 17.Voir D. Ogilvie, « Le Fonds Monod et les archives de l'Institut Pasteur », *La Gazette des archives*, n° spécial *Les Archives scientifiques*, ouvrage cité, p. 159-163 ; du même, « Archives scientifiques : un patrimoine dans tous ses états. L'exemple de l'Institut Pasteur », *La Gazette des archives*, n° spécial *Les Archives scientifiques : préservation, typologie et utilisations*, ouvrage cité, p. 437-449.
- 18.Un recensement des fonds d'archives personnelles de scientifiques conservés en France tant dans les services d'archives que dans les bibliothèques est actuellement en cours ; voir T. Charmasson, « Les Archives personnelles des scientifiques. Une enquête en cours », dans *Actes du congrès d'histoire des sciences et des techniques organisé à Lille du 24 au 26 mai 2001 par la Société française d'histoire des sciences et des techniques et l'UMR 8519 « Savoirs et textes »*, *Cahiers d'histoire et de philosophie des sciences*, n° hors série, Lille, 2004, p. 126-128.
- 19.M.-L. Prévost, « Le Fonds Pasteur à la Bibliothèque nationale », *La Gazette des archives*, n° spécial *Les Archives scientifiques*, ouvrage cité, p. 164-170 ; M. Sacquin-Moulin, *Le Fonds Curie à la Bibliothèque nationale*, *ibid.*, p. 171-177.
- 20.Les actes en ont été publiés dans deux numéros spéciaux de la *Gazette des archives* : *Les Archives scientifiques*, n° spécial de *La Gazette des archives*, nouvelle série, n° 145, 2^e trimestre 1989 ; *Les Archives scientifiques : préservation, typologie et utilisations*, n° spécial de *La Gazette des archives*, nouvelle série, n° 179, 4^e trimestre 1997.
- 21.Direction des Archives de France, *Les Archives personnelles des scientifiques. Classement et conservation*, par Th. Charmasson, C. Demeulenaere-Douyère, C. Gaziello et D. Ogilvie, Paris, 1995.
- 22.G. Braibant, *Les Archives en France. Rapport au Premier ministre*, Paris, 1996, « Les archives scientifiques », p. 35-36.

23. T. Charmasson, « Les Archives des sciences en France : réalisations et projets », dans *Archives « secrètes », secrets d'archives ? L'historien et l'archiviste face aux archives sensibles*, sous la direction de S. Laurent, Paris, 2003, p. 149-164.
24. T. Charmasson et S. Méchine, avec la collaboration de J. Darré et F. Parot, « La Collecte des archives dans le cadre du désamiantage de Jussieu », *La Gazette des archives*, n° spécial *Archives et mémoires étudiantes : état des lieux. Actes des deux premières journées d'études organisées par le GERME (Groupe d'études et de recherche sur les mouvements étudiants)*, 23 février 2000 à Nanterre et 6 juin 2001 à Paris, nouvelle série, n° 193, 2002, p. 140-145.
25. Sur l'équation de Kolmogoroff par Wolfgang Doeblin, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, n° spécial sur le pli cacheté de W. Doeblin, *Mathématiques*, série I, t. 33 (décembre 2000), p. 1033-1087 ; M. Petit, *L'Équation de Kolmogoroff. Vie et mort de Wolfgang Doeblin, un génie dans la tourmente nazie*, Paris, Ramsay, 2003.
26. Un inventaire détaillé de ce dossier a été établi : T. Charmasson, S. Méchine, M. Petit, avec la collaboration de B. Bru, « Archives et manuscrits de Wolfgang Doeblin », *Revue d'histoire des sciences*, t. 58, n° 1 (année 2005), p. 225-236.
27. *Fonds d'archives Jacques Friedel. Répertoire numérique détaillé*, établi par G. Donneger et D. Gaultier, sous la direction de T. Charmasson, 2006 dactyl.
-

INDEX

Mots-clés : conservation, conservateur, archives scientifiques, archives des sciences, archives, sauvegarde, collecte, fonds conservés, archives historiques

AUTEUR

THÉRÈSE CHARMASSON

Thérèse Charmasson est conservateur en chef du patrimoine (archives) et chercheur au Centre de recherche en histoire des sciences et des techniques/Centre Alexandre Koyré.